



Montréal, le 13 mars 2020

Le très honorable Justin P. Trudeau

Premier ministre du Canada

Édifice Langevin

Ottawa (Ontario) K1A 0A2

Objet : Recommandations du CPQ face aux enjeux dictés par le COVID-19

Plusieurs entreprises ont mis en place des mesures pour contourner les inconvénients liés au coronavirus, telles que le télétravail ou autres. Un grand nombre d'entreprises québécoises n'a toutefois pas nécessairement de politiques ou un service de ressources humaines permettant de le faire. De plus, dans plusieurs cas le télétravail n'est pas possible et la situation exige une continuité de services pour répondre aux besoins de la population. C'est le cas notamment du secteur manufacturier et du commerce de détail.

Toutes les entreprises sont affectées d'une façon ou d'une autre par la situation actuelle. Certains secteurs s'en ressentent davantage (tourisme, événements, voyages), et certains sont plus névralgiques comme l'agro-alimentaire.

Le CPQ apprécie les actions et les mesures déjà mises de l'avant par les gouvernements mais devant cette situation exceptionnelle qui implique de grands défis pour les employeurs et les employés, d'autres mesures sont nécessaires. Le CPQ recommande ainsi ce qui suit :

Soutien au revenu des travailleurs

En plus des mesures déjà annoncées et appréciées, soit l'abolition de la semaine de carence avant de toucher des prestations maladie de l'assurance-emploi (pour ceux en quarantaine ou ceux qui ont été dirigés vers l'auto-isolément) et la bonification du Programme de travail partagé pour les employeurs qui pourraient être contraints de réduire leur main-d'œuvre, faute de travail à cause de la crise, le CPQ estime que d'autres mesures sont nécessaires :

- Prévoir une sorte de fonds de subsistance qui verserait des prestations spéciales pour les personnes non admissibles aux prestations de maladie de l'assurance-emploi, (par exemple parce qu'ils n'ont pas accumulé un nombre suffisant de semaines de travail ou pour d'autres raisons).

- Bonifier le taux de remplacement du revenu et le maximum des gains admissibles pour la durée de la crise.
- Extension du nombre de semaines d'éligibilité pour les personnes en fin de prestations.

Soutien pour les entreprises :

- Envisager de bonifier le programme de travail partagé
- Accorder des congés de cotisations à l'assurance-emploi dans les secteurs plus à risque afin de favoriser la disponibilité d'une meilleure liquidité.
- Permettre une extension des périodes de conformité réglementaire et fiscale pour permettre aux entreprises de se concentrer sur les actions les plus urgentes (et évaluer la pertinence d'un congé d'impôts).
- Privilégier, en termes de soutien financier, des programmes qui vont aider les entreprises en améliorant leurs liquidités en faisant attention à ne pas augmenter leur endettement.
- Accorder une aide financière pour l'acquisition ou l'augmentation de capacité des moyens technologiques pour faciliter le télétravail et la possibilité de faire des rencontres à distance.
- Permettre une extension des périodes de conformité réglementaire et fiscale pour permettre aux entreprises de se concentrer sur leurs opérations et actions les plus urgentes (et évaluer la pertinence d'un congé d'impôts).
- Mettre en place des mesures pour faire face à l'absentéisme dans secteurs où télétravail n'est pas possible:
 - o Programme immédiat pour faire appel à des travailleurs retraités pour assurer la continuité des services (sans que ceux-ci ne soient pénalisés d'un point de vue fiscal ou en termes de prestations de retraite i.e. SRG/SV/RPC).
 - o S'assurer du bon fonctionnement du PTET
- Le Programme des travailleurs étrangers temporaires (PTET) : Le PTET est un outil essentiel au bon fonctionnement de plusieurs secteurs névralgiques de notre économie, notamment la filière agroalimentaire. À cet égard plusieurs mesures sont nécessaires :
 - S'assurer de l'arrivée des travailleurs en provenance de l'étranger. L'émission des visas et des permis de travail doivent se faire d'une manière accélérée, puisque ces travailleurs devront observer un isolement de 14 jours avant de pouvoir rejoindre leur équipe de travail. Il faudrait trouver une façon de les loger et leur donner accès à un fonds de subsistance.
 - Prolonger les permis de travail et les visas de séjour pour ceux qui sont déjà au Canada, en leur permettant d'occuper un emploi autre que celui écrit sur l'EIMT afin de pourvoir tout poste vacant (surtout s'il leur est impossible de retourner dans leur pays).
 - En cas de fermeture des frontières, s'assurer que l'arrivée des travailleurs agricoles et de la transformation alimentaire puisse être assurée par des vols nolisés spéciaux afin de maintenir en vie ce secteur névralgique de notre économie.
 - Suspendre la limite de 10% de la catégorie des bas salaires pour les entreprises qui embauchent des TET afin de compenser l'absentéisme accru de travailleurs locaux.

- Accepter les EIMT sans avoir à inscrire le nom des travailleurs de façon à permettre les changements jusqu'au moment du départ de pays d'origine et donner ainsi plus de flexibilité au programme.

Simplicité et facilité

- Il est important que les associations puissent recevoir d'une seule source les informations et communications destinées aux entreprises et employeurs afin qu'elles puissent les relayer à leurs membres sans avoir besoin de courir différentes sources. Évidemment, ces communications peuvent contenir différents liens sur les différents sujets pertinents.
- Assurer une simplicité et facilité dans les demandes et programmes destinés aux entreprises et aux travailleurs et un traitement accéléré.
- Regrouper les consultations faites par le gouvernement auprès des entreprises afin de limiter les dérangements au niveau du personnel au niveau de la continuité des opérations des entreprises
- Poursuivre les communications.

Besoins sectoriels

Parmi les secteurs qui seront les plus touchés soit à cause de leur importance stratégique soit parce que les impacts les concernent plus directement, il faudrait porter une attention particulière aux secteurs suivants :

- Agro-alimentaire (production, transformation, distribution) qui feront face à des enjeux de chaînes d'approvisionnement et de personnel.
- Tourisme i.e. transport de passagers, hébergement, restauration, évènements, conférences et congrès, évènements sportifs.

Un message clair des gouvernements du Québec et du Canada

Le CPQ souscrit aux orientations et objectifs ainsi qu'aux mesures annoncées en matière de protection de santé publique. Les principes de précaution et de prévention sont des éléments prioritaires à cette période-ci de l'évolution de la pandémie.

Cependant les messages en conséquence créent aussi de l'incertitude voire de l'anxiété et même de la panique auprès des travailleurs, voire des entreprises. Il est donc essentiel que les gouvernements dans leurs communications soient également très affirmatifs dans les messages qui viseront à assurer la continuité des opérations des entreprises qui seront affectées.

Rappelons par ailleurs que non seulement le personnel des entreprises est touché en termes de prévention mais aussi avec la fermeture des écoles les parents travailleurs risquent de ne pas pouvoir se présenter au travail ; dans ces circonstances les employeurs pourraient subir une absence généralisée du

personnel et il en va de la capacité de la survie des entreprises et leur capacité à continuer d'opérer. Il faut alors voir ce qui doit être fait dans ce cas.

En matière de normes de travail et de santé sécurité du travail, il serait important que les organismes responsables émettent aux employeurs un guide clair des droits et obligations afin d'éviter des contestations par la suite et que ce guide soit élaboré avec les parties prenantes concernées. Par exemple, quelles sont les circonstances, limites et considérations entourant le refus de travail ?

Nous vous prions de recevoir, Monsieur le Premier Ministre, l'expression de ma considération respectueuse.

Le président et chef de la direction,



Yves-Thomas Dorval, Adm.A, ASC, ARP
YTD/ib

C.C

L'honorable Chrystia Freeland, vice-première ministre et ministre des Affaires intergouvernementales

L'honorable Navdeep Singh Bains, ministre de l'Innovation, des Sciences et de l'Industrie

L'honorable William Francis Morneau, ministre des Finances

L'honorable Marie-Claude Bibeau, ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire

L'honorable Mélanie Joly, ministre du Développement économique et des Langues officielles

L'honorable Carla Qualtrough, ministre de l'Emploi, du Développement de la main-d'œuvre et de l'Inclusion des personnes handicapées

L'honorable Patricia Hajdu, ministre de la Santé

L'honorable Pablo Rodriguez, leader du gouvernement à la Chambre des communes

L'honorable Mary F. Y. Ng, ministre de la Petite Entreprise, de la Promotion des exportations et du Commerce international

L'honorable Filomena Tassi, ministre du Travail

L'honorable Joyce Catherine Murray, ministre du Gouvernement numérique

L'honorable Mona Fortier, ministre de la Prospérité de la classe moyenne et ministre associée des Finances

L'honorable Marco E. L. Mendicino, ministre de l'Immigration, des Réfugiés et de la Citoyenneté



